



Rabat, 24 mars 2012

RECOMMANDATION

sur

Quel partenariat euroméditerranéen pour répondre au nouveau contexte de transition démocratique en Méditerranée?

Rapporteurs: M. Raimón Obiols (PE)
M. Patrick Moriau (Belgique)
M. Mohamed-Kamel Rezgui (Algérie)
M. Abdelmalek Aferiat (Maroc)

La commission Politique, de Sécurité et des Droits de l'Homme de l'Assemblée parlementaire de l'Union pour la Méditerranée,

- A. considérant que les mouvements populaires qu'a connus la région méditerranéenne en 2011 ont débouché sur des situations variées et que les processus de transition entamés dans de nombreux pays arabes évoluent selon les contextes régionaux et nationaux uniques à chaque pays ;
- B. considérant néanmoins que des problèmes politiques et sociaux (la pauvreté, les discriminations, l'augmentation du prix des denrées de base, le chômage des jeunes etc.) sont à l'origine de ces mouvements et que les aspirations légitimes à la liberté, à la dignité, à la démocratie, à l'amélioration des conditions socio-économiques et au respect des droits de l'homme exprimées par les populations et notamment par les jeunes de ces pays constituent un trait commun à toute la région ;
- C. considérant que la participation au processus politique de toutes les composantes de la société, dont les jeunes et les femmes, est décisive pour la réalisation des objectifs des mouvements populaires arabes;
- D. considérant que la région de la Méditerranée est confrontée à des défis structurels non seulement d'ordre politique et institutionnel, mais aussi d'ordre économique, social et environnemental ;
- E. considérant que la crise financière et économique actuelle a des incidences sur les capacités de l'Union européenne de mobiliser des ressources pour les pays du Sud de la Méditerranée ;
- F. considérant que la promotion de la croissance économique et la création d'emplois sont des facteurs indispensables au succès des transitions démocratiques autant que la mise en place de systèmes démocratiques est à même de favoriser l'essor économique et la justice sociale ;
- G. considérant que l'Union européenne a réexaminé sa Politique de voisinage afin de répondre aux développements récents au Sud de la Méditerranée, notamment en proposant une augmentation de 40% de l'enveloppe globale assignée à la région pour la période 2014-2020, en introduisant l'offre de partenariats pour la mobilité portant sur l'assouplissement des procédures de visa et sur des accords de réadmission, et en proposant des négociations sur des accords de libre-échange approfondis ;
- H. considérant que l'UpM souffre de faiblesses structurelles de par l'élargissement du cercle de ses membres, d'une paralysie de sa gouvernance au niveau des Sommets des chefs d'État et de gouvernements, et d'un sous-financement rendant la concrétisation de ses projets socio-économiques difficile ;
- I. considérant que l'UpM reste néanmoins un cadre valable afin de promouvoir des projets concrets visant à renforcer les relations économiques, sociales et politiques entre les peuples des pays méditerranéens ;
- J. considérant que l'absence d'une solution au conflit israélo-palestinien continue à déstabiliser la région et constitue un frein à la promotion de la coopération et de l'intégration régionale en Méditerranée ;

- K. considérant que la détérioration de la situation en Syrie suscite de graves inquiétudes et constitue une menace sérieuse à la stabilité, la sécurité et la paix dans la région ;
- L. Considérant la détérioration de la situation sécuritaire dans le Sahel et le Sahara due au terrorisme, aux migrations irrégulières, au trafic de drogues et au crime organisé ;
- M. Considérant l'effet déstabilisateur que représentent la dissémination d'armes dans les pays limitrophes de la Libye et la prolifération de groupes armés dans la région sahélienne ;
1. encourage les réformes constitutionnelles et institutionnelles en cours dans les pays du Sud de la Méditerranée afin de garantir l'ancrage durable de la démocratie, de la bonne gouvernance, le respect des libertés fondamentales, des droits de l'homme et la justice sociale ;
 2. insiste sur la nécessité d'impliquer les femmes et les jeunes dans les décisions prises pendant le processus de transition politique et constitutionnel, et au-delà ;
 3. condamne fermement les exactions ainsi que les actes de violence et d'intimidation, sous toutes leurs formes, commis contre les citoyens, contre les défenseurs des droits de l'homme, contre les journalistes et contre la société civile ;
 4. réitère son appel tant aux gouvernements de transition concernés qu'aux autorités des États partenaires à utiliser tous les moyens juridiques et politiques nécessaires afin de faciliter le rapatriement des richesses spoliées par les régimes antérieurs ;
 5. souligne la décision du Conseil de l'Union européenne du 27 février 2012 de transférer, pour l'essentiel, à la Haute Représentante de l'UE pour les Affaires étrangères et de sécurité / Vice-présidente de la Commission européenne la coprésidence nord de l'UpM, ce qui doit conduire à un renforcement politique des objectifs et des instruments de la coopération euro-méditerranéenne;
 6. souligne avec intérêt que le Conseil européen, dans sa réunion des 1-2 mars 2012, a invité "la Commission européenne et la Haute Représentante à présenter d'ici la fin de l'année 2012 une feuille de route pour définir et encadrer la mise en œuvre de la politique de l'UE vis-à-vis de nos partenaires du Sud de la Méditerranée, qui en énumérera les objectifs, les instruments et les moyens d'action, en mettant l'accent sur les synergies avec l'Union pour la Méditerranée et d'autres initiatives régionales"; demande que l'AP-UpM soit pleinement associée à ce processus politique et consultée de manière appropriée, notamment via sa commission politique ;
 7. appelle à une nouvelle dynamique commerciale et une meilleure intégration économique régionale non seulement le long de l'axe Nord-Sud, mais aussi tout le long de la rive Sud de la Méditerranée afin d'améliorer le climat politique de la région, le libre-échange économique et la mobilité des personnes ;
 8. demande, tant à l'UE qu'aux autorités des pays du Sud issues d'un processus électoral transparent et indépendant, une adaptation continue de leur coopération dans le cadre de la Politique de voisinage afin de mieux répondre aux besoins des citoyens et de soutenir les transitions démocratiques, notamment en garantissant l'État de droit, l'indépendance de la

justice, le pluralisme des médias, la lutte contre la corruption, et le renforcement de la société civile ; rappelle dans ce contexte l'importance de l'appropriation des objectifs du partenariat et souhaite que le principe "more for more" devienne l'expression d'objectifs partagés et définis d'un commun accord ;

9. se félicite que l'UE soit disposée à fournir un appui technique et financier à la préparation et à l'organisation des processus électoraux à la demande des pays concernés ;
10. réitère son appel à une meilleure circulation des personnes à travers la concrétisation des partenariats pour la mobilité envisagés dans le cadre de la Politique de voisinage révisée et appelle à la mise en œuvre de la proposition du Parlement européen de créer un programme Erasmus euro-méditerranéen pour faciliter la mobilité des jeunes ;
11. demande une articulation étroite et fonctionnelle entre l'UpM et la Politique européenne de voisinage basée sur la valeur ajoutée des cadres respectifs tout en évitant des doublures de compétences ;
12. estime que des projets concrets de l'UpM dans les domaines de l'énergie, des transports en commun, des PME et de l'infrastructure doivent accompagner la relance économique dans les pays en transition et respecter la transparence et l'égalité des droits entre les parties ;
13. soutient une approche pragmatique visant à faire avancer les projets de l'UpM et à l'identification de nouvelles sources de financement et d'investissement par son Secrétariat;
14. réitère son appel à la création d'une institution financière euro-méditerranéenne de co-développement, en partenariat avec la Banque européenne d'investissement, afin de permettre à l'UE d'augmenter l'efficacité de ses actions dans les pays de la Méditerranée et de fournir un meilleur support financier aux initiatives prioritaires de l'UE envers la région méditerranéenne ;
15. se félicite de la présentation formelle, le 21 décembre 2011, d'une proposition de décision du Conseil et du Parlement européen relative à la modification de l'Accord constitutif de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) en vue d'étendre le mandat de la BERD à la région méditerranéenne méridionale et orientale, ce qui permettra à la BERD de soutenir et financer des projets de développement dans la rive sud de la Méditerranée; demande au Parlement européen d'adopter dans les plus brefs délais la proposition de décision, ainsi que de proposer une augmentation des fonds de la BERD ;
16. invite l'UpM à développer des coopérations renforcées au niveau sous-régional, et notamment au Maghreb, en coordination avec des cadres existants tels l'Union du Maghreb Arabe et le 5+5 ;
17. estime que les acteurs de la société civile doivent être étroitement associés aux activités de l'UpM ;
18. réaffirme l'importance et l'urgence d'arriver à un règlement juste et définitif du conflit israélo-palestinien, condition sine qua non d'une paix durable dans la région ; demande à ce titre, la reconnaissance, par Israël, de l'Initiative de paix arabe et la reprise des négociations de paix menant à la création d'un État de Palestine indépendant, souverain,

démocratique et viable, vivant côte à côte avec l'Israël dans la paix et la sécurité; exige l'arrêt immédiat et sans conditions préalables de la colonisation israélienne, contraire au droit international, dans les territoires palestiniens occupés qui met en péril la création d'un Etat palestinien et sa viabilité ; condamne l'arrestation des parlementaires palestiniens par Israël et demande leur libération sans délai ;

19. souligne le besoin urgent de mettre fin immédiatement à la violence en Syrie, de garantir l'acheminement sécurisé et sans obstacles de l'assistance humanitaire et de lancer sans tarder un processus de transition politique mené par les Syriens conformément aux aspirations légitimes du peuple syrien ; s'oppose à toute intervention militaire et affirme son soutien à la mission de l'envoyé spécial des Nations unies et de la Ligue arabe, Kofi Annan, afin de parvenir à une solution politique de la crise ;
20. appelle au renforcement de la nouvelle stratégie de sécurité de l'UE pour le Sahel, élaborée afin d'améliorer la coopération régionale dans les domaines de la sécurité, du développement, de la planification militaire conjointe, et du partage de renseignements ;
21. soutient les efforts consentis par les acteurs de la région dans le processus de récupération des armes disséminées dans les pays limitrophes de la Libye qui sont menacés de déstabilisation ;
22. appelle au renforcement de la lutte contre les filières de trafic d'êtres humains de façon multilatérale; au respect du droit international et des conventions sur les réfugiés et les demandeurs d'asile et de protection humanitaire; à une politique de lutte contre la migration irrégulière qui, au delà des aspects sécuritaires, englobe une dimension humaine, économique et sociale; et à une analyse approfondie des causes des flux migratoires afin d'apporter des réponses appropriées se fondant sur le droit à la mobilité et permettant le recours à des voies régulières de migration ;
23. invite les gouvernements à orienter leur action vers l'objectif global de rétablir la confiance entre les pays du Nord et du Sud pour parachever une refonte du partenariat euro-méditerranéen basée sur le respect mutuel; constate que l'Assemblée parlementaire de l'UpM qui réunit davantage de parlementaires issus d'élections libres, est prête à jouer un rôle important dans le nouveau contexte régional et à faire entendre la voix des citoyens dans la coopération en Méditerranée;
24. charge son Président de transmettre la présente recommandation au gouvernement de l'État d'Israël, à l'Autorité Palestinienne, à la coprésidence de l'UpM, au Secrétaire général du Secrétariat de l'UpM, à la Ligue des États arabes, au Conseil des ministres de l'Union européenne, à la Haute représentante/Vice-présidente Catherine Ashton, à la Commission européenne, aux parlements et aux gouvernements des États membres de l'Union pour la Méditerranée et au Parlement européen.